



Règlement de « LA 10 GOUZON »

Course pédestre, le 11 novembre 2018 à Gouzon

Date et horaire : Dimanche 11 novembre 2018 : Départ à 15 h 30.

Inscriptions : 9 € sur place, et 7 € à l'avance.

Participation : Course pédestre ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2003 et avant, avec une autorisation parentale pour les mineurs (nés après le 11/11/2000).

Certificat médical :

Coureurs licenciés FFA : photocopie de la licence (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running, ou d'un « PASS ' J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin) en cours de validité à la date de la manifestation, à joindre à l'inscription.

Coureurs licenciés d'une fédération agréée : FFCO, FFPM ou FFTri

Coureurs non licenciés, UNSS ... : certificat médical ou sa photocopie à joindre à l'inscription, mentionnant la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Parcours : Le parcours est mesuré FFA. Il mesure 10 kms et est composé d'une seule boucle composée de routes communales et départementales. **Départ et arrivée devant et dans la salle polyvalente.**

Temps limite : Le temps de course est limité à 2h00.

Dossards : Retrait des dossards dans la salle polyvalente, à partir de 13 heures. **Le port du dossard de face est obligatoire (pas de dossard dans le dos ou sur les côtés).** *Attention, si vous deviez échanger votre dossard et le transmettre à quelqu'un d'autre, vous ne pourrez le faire qu'avec l'accord implicite de l'organisation et dans les mêmes conditions qu'une inscription normale (certificat médical ou licence)*

Ravitaillement : Un poste de ravitaillement sur le parcours.

Signalisation : Indication de tous les kilomètres. Fléchage au sol et signaleurs à chaque carrefour. Moto ou Quad en ouverture et en fin de course.

Classement : Classement individuel dans chaque catégorie, hommes et femmes.

Résultats : Les résultats complets seront affichés après la course. Résultats également sur www.gouzon23.com avec photos et vidéos.

Récompenses : Récompenses aux 3 premiers du général (H et F) et au 1er de chaque catégorie Femmes et Hommes (pas de cumul).

Surveillance médicale: 4 secouristes et un véhicule de premier secours de la Protection Civile de la Creuse.

Assurances : Les organisateurs ont souscrit une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Sécurité : La sécurité des compétiteurs et du public sera assurée par des barrières de protection au départ et à l'arrivée de l'épreuve qui se situera à la salle polyvalente de Gouzon. Pour assurer la protection des coureurs sur la voie publique, il sera mis en place des signaleurs équipés de piquets mobiles(vert-rouge) de type K10.Ces signaleurs stopperont momentanément la circulation chaque fois que cela sera nécessaire. Les signaleurs seront mis en place un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'épreuve. L'ouverture de l'épreuve se fera par une moto pilote avec les feux de détresse allumés.

Droit d'image : Les concurrents autorisent les organisateurs de « la 10 Gouzon » à utiliser les photos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course.

Fait à Gouzon, le 30 aout 2018.

Le Trésorier : NICOULAUD Franck



Règlement de « LA LAUGERE »

Course pédestre, le 11 novembre 2018 à Gouzon

Date et horaire : Dimanche 11 novembre 2018 : Départ à 14 h 30.

Inscriptions : 6 € sur place, 5 € à l'avance.

Participation : Course pédestre ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, adultes et jeunes né en 2005 ou avant (à partir de minime).

Les mineurs (nés après le 11/11/2000) doivent fournir une autorisation parentale.

Certificat médical :

Coureurs licenciés FFA : photocopie de la licence (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running, ou d'un « PASS ' J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin) en cours de validité à la date de la manifestation, à joindre à l'inscription.

Coureurs licenciés d'une fédération agréée : FFCO, FFPM ou FFTri

Coureurs non licenciés, UNSS ... : certificat médical ou sa photocopie à joindre à l'inscription, mentionnant la non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Parcours : Le parcours qui emprunte des routes communales et départementales, mesure 3,8 kms en une seule boucle : **départ et arrivée devant et à la salle polyvalente.**

Temps limite : Le temps de course est limité à 1h00.

Dossards : Retrait des dossards dans la salle polyvalente, à partir de 13 heures. **Le port du dossard de face est obligatoire (pas de dossard dans le dos ou sur les côtés).** *Attention, si vous deviez échanger votre dossard et le transmettre à quelqu'un d'autre, vous ne pourrez le faire qu'avec l'accord implicite de l'organisation et dans les mêmes conditions qu'une inscription normale (certificat médical ou licence)*

Signalisation : Indication de tous les kilomètres. Fléchage au sol et signaleurs à chaque carrefour.

Moto ou Quad en ouverture et enfin de course.

Classement : Classement individuel dans chaque catégorie, hommes et femmes.

Résultats : Les résultats complets seront affichés après la course. Résultats également sur www.gouzon23.com avec photos et vidéos.

Récompenses : Récompenses aux 3 premiers du général (H et F) et au 1er de chaque catégorie Femmes et Hommes (pas de cumul).

Surveillance médicale: 4 secouristes et un véhicule de premier secours de la Protection Civile de la Creuse.

Assurances : Les organisateurs ont souscrit une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Sécurité : La sécurité des compétiteurs et du public sera assurée par des barrières de protection au départ et à l'arrivée de l'épreuve qui se situera à la salle polyvalente de Gouzon. Pour assurer la protection des coureurs sur la voie publique, il sera mis en place des signaleurs équipés de piquets mobiles(vert-rouge) de type K10.Ces signaleurs stopperont momentanément la circulation chaque fois que cela sera nécessaire. Les signaleurs seront mis en place un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'épreuve. L'ouverture de l'épreuve se fera par une moto pilote avec les feux de détresse allumés.

Droit d'image : Les concurrents autorisent les organisateurs de « la Laugère » à utiliser les photos sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la course.

Fait à Gouzon, le 30 aout 2018.

Le Trésorier : NICOULAUD Franck